

**Déclaration de statut indemne de NHI et de SHV
Zone de l'amont de la Risle (27, 61) France**

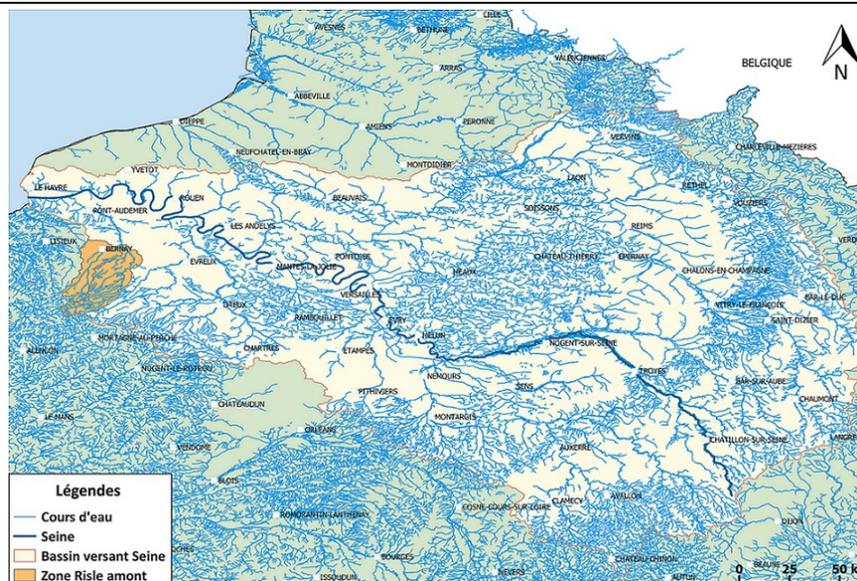
Prescriptions/informations nécessaires	Informations/ compléments d'informations et justifications
1. Identification du programme	
Directive 2006/88/CE du Conseil du 24 octobre 2006 et Décision 2009/177/CE du Conseil du 31 octobre 2008	
1.1. État membre déclarant	FRANCE
1.2. Autorité compétente (adresse, télécopieur, adresse électronique)	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation Direction générale de l'alimentation. 251, rue de Vaugirard – 75732 Paris cedex 15 Tel : 01 49 55 84 61 Fax : 01 49 55 43 98 Courriel : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr
1.3. Référence du présent document	BSA/ 2002042
1.4. Données envoyées à la Commission le	Avril 2020
2. Type de communication	
2.1. <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration statut indemne	
2.2. <input type="checkbox"/> Introduction d'une demande de statut indemne	
3. Législation nationale ⁰¹	Arrêté ministériel du 4 novembre 2008 relatif aux conditions de police sanitaire applicables aux animaux et aux produits d'aquaculture, et à la prévention de certaines maladies chez les animaux aquatiques et aux mesures de lutte contre ces maladies. Arrêté ministériel du 8 juin 2006 modifié, relatif à l'agrément ou à l'autorisation des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale.
4. Maladies	
4.1. Poissons	<input checked="" type="checkbox"/> SHV <input checked="" type="checkbox"/> NHI <input type="checkbox"/> AIS <input type="checkbox"/> HVC
4.2. Mollusques	<input type="checkbox"/> Infection à <i>Marteilia refringens</i> <input type="checkbox"/> Infection à <i>Bonamia Ostreae</i>
4.3. Crustacés	<input type="checkbox"/> Maladie des points blancs
5. Motifs justifiant l'octroi du statut de zone indemne	
5.1. <input type="checkbox"/> Aucune espèce sensible ⁰²	
5.2. <input type="checkbox"/> Agent pathogène non viable ⁰³	
5.3. <input type="checkbox"/> Statut historique de zone indemne ⁰⁴	

5.4. <input checked="" type="checkbox"/> Surveillance ciblée ⁰⁵	<p>Surveillance ciblée conforme aux exigences réglementaires de la décision 2015/1554 suivant le programme A sur 2 ans : deux visites cliniques et deux séries de prélèvements de 75 poissons par an ; et le programme B en 4 ans : 2 visites cliniques et une série de prélèvements de 30 poissons par an pendant les deux premières années puis, 2 visites cliniques et deux séries de prélèvements de 30 poissons par an pendant les deux dernières années.</p> <p>Les fermes aquacoles suivent le programme de surveillance A ou B, puis le programme C. Les fermes sont le statut de catégorie III et demeurent en catégorie III jusqu'à la validation de la présente déclaration de statut indemne.</p> <p>Pour le programme C de maintien de statut indemne conforme à la décision 2015/1554, les niveaux de risque sont actuellement les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Beaumont le Roger (27) Agrément numéro (FR 27051001 CE) = risque moyen. Programme A puis C - Bernay (27) Agrément numéro (FR 27056400 CE) = risque moyen. Programme B - Montreuil (27) Agrément numéro (FR 27414004 CE) = risque = faible. Programme A <p>Méthode utilisée : Recherche de virus SHV/NHI selon le règlement 2001/183/CE et 92/532/CEE, puis les normes NFU47-220 et NFU47-221.</p>
--	---

6. Informations générales

6.1. Autorité compétente ⁰⁶	<p>La zone se situe dans la région Normandie, dans les départements de l'Eure (27) et de l'Orne (61).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p style="text-align: center;">Région Normandie Départements de l'Eure (27) et de l'Orne (61)</p> <p><u>Les autorités compétentes locales sont :</u></p> <p><u>La direction régionale</u> de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) de Normandie, Service régional de l'alimentation (SRAL), 6 boulevard de Général Vanier – CS95181 – 14070 CAEN Cedex 5</p> <p><u>La Direction Départementale</u> de la Protection des Populations (DDPP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eure, 32 rue Georges Politzer – 27000 Évreux - Orne, Cité administrative, Place Bonet – CS50003 – 61007 Alençon Cedex <p>La carte en <u>annexe 1</u> montre les fermes aquacoles situées dans les départements de l'Eure et de l'Orne.</p>
6.2. Organisation, contrôle de toutes les parties participant au programme visant à obtenir le statut de zone indemne ⁰⁷	<p><u>Les autorités compétentes locales</u> décrites au point 6.1. contrôlent le programme.</p> <p><u>Les laboratoires</u> participant au programme sont agréés par l'État pour la recherche de la SHV et de la NHI. La liste des laboratoires est disponible à l'adresse suivante : https://agriculture.gouv.fr/laboratoires-agrees-et-methodes-officielles-en-sante-animale</p> <p>Le laboratoire national de référence pour les maladies des poissons est l'ANSES, Unité Pathologies Virales des Poissons, Technopôles Brest Iroise, 29280 Plouzané France</p> <p><u>Les autres parties</u> participant au programme sont les vétérinaires sanitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cabinet Vet'eau, Grenade-sur-Garonne (31, France) - Cabinet Fili@vet, Saint-Martin-des-Champs (29, France)
6.3. Vue d'ensemble de la structure de l'aquaculture dans la zone en question (Etat membre, zone ou compartiment indemne de la	<p>La zone décrite au point 7.3 est constituée d'une partie du bassin versant de la Risle. La Risle est un affluent de la Seine.</p>

maladie) y compris types de production et espèces élevées



La zone décrite au point 7.3 comprend quatre piscicultures énumérées dans le tableau ci-dessous et indiquées sur les cartes en annexes 1 et 2.

Site	Bassin-versant	Espèces sensibles	Espèces vectrices	Reproducteurs
Pisciculture de Beaumont-le-Roger (site n°317)	La Risle	Truites arc-en-ciel	Absence	Absence
Pisciculture de Montreuil (site n°248)	La Guiel Affluent de la Charentonne, sous affluent de la Risle	Truites arc-en-ciel	Absence	Absence
Pisciculture de Bernay (site n°318)	La Charentonne, affluent de la Risle	Truites arc-en-ciel, truites fario	Absence	Absence
Pisciculture du Val Monard (site n°843)	Le Cosnier, affluent de la Charentonne, sous affluent de la Risle	Truites arc-en-ciel	Absence	Absence

La ferme aquacole n°843 décrite au point 8.5 est indemne de NHI et de SHV (catégorie I) depuis le 05/08/2015. Il s'agit d'un compartiment indépendant puisque cette pisciculture est directement alimentée par une source. Cette ferme aquacole suit un programme de maintien de statut indemne conformément à la décision 2015/1554.

Les fermes aquacoles produisent des truites du stade œufs ou alevins jusqu'à la taille commerciale souhaitée. Cette production est destinée à l'export, la transformation, à la restauration et au repêchage.

6.4. Notification de la suspicion à l'autorité compétente et confirmation de la ou des maladies obligatoires depuis quelle date ?

Septicémie hémorragique virale et Nécrose hématopoïétique infectieuse :
Décret 85-935 du 03 septembre 1985

6.5. Système de détection rapide en place dans l'ensemble de l'État membre, permettant à l'autorité compétente d'entreprendre un dépistage efficace de la maladie et une notification depuis quelle date ?⁰⁸

Article L.223-5 du code rural et de la pêche maritime
Le code rural et de la pêche maritime (articles L.223-5, D.223-2 et D.223-3) impose aux différents intervenants à tous les niveaux dans les filières professionnelles d'élevage y compris la production d'animaux d'aquaculture de notifier à l'autorité compétente toute suspicion d'une maladie réglementée ou tous signes laissant suspecter une maladie émergente.

6.6. Source d'animaux d'aquaculture d'espèces sensibles à la maladie qui entrent dans l'État membre, la zone ou le compartiment pour exploitation.

Tous les œufs, alevins et poissons adultes introduits dans les fermes mentionnées au point 8.1 et dans la zone décrite au point 7.3 proviennent de piscicultures de statut de catégorie I (indemne) de SHV et NHI ou des piscicultures décrites au point 8.1.
Les piscicultures mentionnées au point 8.1 conservent les entrées et sorties de poissons dans le registre d'élevage. Les sociétés de pêche qui introduisent du poisson dans la zone mentionnée au point 7.3 conservent leurs introductions dans un registre.

6.7. Lignes directrices en matière de bonnes pratiques d'hygiène ⁰⁹	Le Guide de bonnes pratiques sanitaires en élevages piscicoles édité en septembre 2004 par la Fédération Française de l'Aquaculture (F.F.A.), est depuis cette date disponible pour tous les responsables d'exploitations aquacoles. Il reprend la connaissance et la compréhension des dangers sanitaires, des principaux facteurs d'exposition au danger sanitaire et les moyens et principes de gestion sanitaire, la mise en œuvre des actions de maîtrise du risque sanitaire.	
7. Zone couverte		
7.1. <input type="checkbox"/> État membre		
7.2. <input type="checkbox"/> Zone (ensemble du bassin hydrographique) ¹⁰		
7.3. <input checked="" type="checkbox"/> Zone (partie du bassin hydrographique) ¹¹ Identifier et décrire la barrière artificielle ou naturelle qui délimite la zone et justifier sa capacité à empêcher la migration d'animaux aquatiques au départ des parties du bassin situées en aval.	La zone de l'amont de la Risle comporte une partie du bassin versant de la Risle, et son affluent la Charentonne. La zone s'étend des sources jusqu'aux barrages infranchissables situés sur la commune de Fontaine-la-Soret (cf. annexes 1, 2 et 3). Les fermes décrites au point 8.1 respectent la réglementation nationale qui impose à toutes les fermes d'être équipées de grilles en amont et en aval de la pisciculture, ces grilles constituent une barrière artificielle empêchant l'entrée de poissons sauvages dans la pisciculture et l'évasion des poissons de la ferme. Les fermes décrites au point 8.1 ne se trouvent pas en zone inondable. Il n'y a pas de risques d'inondation des fermes ni d'infiltrations d'eau en provenance des cours d'eau voisins. La carte en annexe 1 représente la délimitation de la zone ainsi que les piscicultures les plus proches.	
7.4. <input type="checkbox"/> Zone (plus d'un bassin hydrographique) ¹²		
7.5. <input type="checkbox"/> Compartiment indépendant du statut sanitaire avoisinant ¹³		
Identifier et décrire l'approvisionnement en eau de chaque ferme ¹⁴	<input type="checkbox"/> Puits, forage ou source <input type="checkbox"/> Eau de pluie <input type="checkbox"/> Station d'épuration neutralisant l'agent pathogène concerné ¹⁵	
Identifier et décrire pour chaque ferme les barrières naturelles ou artificielles et justifier leur capacité à empêcher les animaux aquatiques provenant des cours d'eau avoisinants d'entrer dans l'exploitation.		
Identifier et décrire pour chaque ferme la protection contre les inondations et les infiltrations d'eau en provenance des cours d'eau avoisinants.		
7.6. <input type="checkbox"/> Compartiment dépendant du statut sanitaire avoisinant ¹⁶		
<input type="checkbox"/> Une unité épidémiologique en raison de sa situation géographique et de sa distance par rapport aux autres fermes aquacoles/parcs ¹⁷		
<input type="checkbox"/> Toutes les fermes constituant le compartiment relèvent d'un système commun de biosécurité ¹⁸		
Toute exigence supplémentaire ¹⁹		
8. Délimitation géographique ²⁰		
8.1. Fermes aquacoles ou parcs à mollusques couverts (numéro d'enregistrement et situation géographique)	<u>Pisciculture de Beaumont-le-Roger</u> Le Hom, 27170 Beaumont-le-Roger. Niveau de risque moyen. Agrément zoosanitaire : FR 27051001 CE Site n° 317 <u>Situation géographique :</u> Latitude : 49° 3' 41.2"N ; Longitude : 0° 47' 34.2" E	

		<p><u>Pisciculture de Montreuil</u> 27390 Montreuil-l'Argillé. Niveau de risque faible. Agrément zoosanitaire : FR 27414004 CE Site n° 248 <u>Situation géographique</u> : Latitude : 48° 56' 11.7" N ; Longitude : 0° 28' 41.5" E</p> <p><u>Pisciculture de Bernav</u> (sur la Charentonne voir tableau en 6.3) 27300 Bernav. Niveau de risque moyen. Agrément zoosanitaire : FR 27056400 CE Site n° 318 <u>Situation géographique</u> : Latitude : 49° 4' 28.0" N ; Longitude : 0° 36' 9.1" E</p>
8.2. <input type="checkbox"/> Zone-tampon non-indemne ²¹	Délimitation géographique ¹⁹	
	Fermes aquacoles ou parcs à mollusques couverts (numéros d'enregistrement, situation géographique et statut sanitaire ²²)	
	Type de surveillance sanitaire	
8.3. <input type="checkbox"/> Zones ou compartiments non-indemnes ²³	Délimitation géographique ¹⁹	
	Fermes aquacoles ou parcs à mollusques couverts (numéro d'enregistrement, situation géographique et statut sanitaire ²²)	
8.4. <input type="checkbox"/> Extension de la zone indemne sur d'autres Etats membres ²⁴	Délimitation géographique ¹⁹	
8.5. <input checked="" type="checkbox"/> Zones / compartiments indemnes de la maladie existants à proximité.	Délimitation géographique ¹⁹	<p>Compartiment indépendant de la pisciculture de Bernav – Val Monard sur le Cosnier (27) voir tableau en 6.3. Statut sanitaire de catégorie I (indemne) depuis le 05/08/2015</p>
	Fermes aquacoles ou parcs à mollusques couverts (numéro d'enregistrement et situation géographique)	<p><u>Le Val Monard</u> 27300 Bernav Agrément zoosanitaire : FR 27056401 CE Site n°843 <u>Coordonnées géographiques</u> : Latitude : 49° 4' 59.5" N ; Longitude : 0° 35' 5.5" E</p>
9. Fermes ou parcs à mollusques qui commencent ou reprennent leurs activités ²⁵		
9.1. <input type="checkbox"/> Nouvelle ferme		

9.2. <input type="checkbox"/> Ferme reprenant ses activités	<input type="checkbox"/> Historique sanitaire de la ferme connu de l'autorité compétente	
	<input type="checkbox"/> Ferme n'ayant pas fait l'objet de mesures de police sanitaire en ce qui concerne les maladies répertoriées	
	<input type="checkbox"/> Ferme ayant fait l'objet d'un nettoyage, d'une désinfection et, si nécessaire, d'un vide sanitaire	

Annexe V de la décision 2009/177/CE

Modèle pour les informations à soumettre en rapport avec la présentation des demandes et déclarations du statut indemne (un tableau pour chaque année de mise en oeuvre)

1. Données sur les animaux soumis au dépistage

État membre, zone ou compartiment^(a) : Zone de l'amont de la Risle, France

Maladie : SHV/NHI

Année : 2017 – 2019

Ferme ou parc à mollusques (b)	Nombre d'échantillons	Nombre d'inspections cliniques	Température de l'eau lors de l'échantillonnage/ inspection	Espèces lors de l'échantillonnage	Espèces soumises à échantillonnage	Nombre d'animaux soumis à l'échantillonnage (total et par espèces)	Nombre de tests	Résultats positifs à l'examen de laboratoire	Résultats positifs à l'inspection clinique
-----------------------------------	-----------------------	--------------------------------	--	-----------------------------------	------------------------------------	--	-----------------	--	--

Année 2017

Pisciculture de Beaumont-le-Roger (03/2017)	1	1	13,5°C	TAC	TAC	80	8	0	0
---	---	---	--------	-----	-----	----	---	---	---

Année 2018

Pisciculture de Beaumont-le-Roger (03/2018)	1	1	7°C	TAC	TAC	80	8	0	0
Pisciculture de Beaumont-le-Roger (09/2018)	1	1	12,5°C	TAC	TAC	80	8	0	0

Année 2019

Pisciculture de Beaumont-le-Roger (03/2019)	1	1	10,5°C	TAC	TAC	80	8	0	0
---	---	---	--------	-----	-----	----	---	---	---

TOTAL	4	4				320	32	0	0
--------------	---	---	--	--	--	-----	----	---	---

(a) État membre, zone ou compartiment au sens de l'annexe IV, point 7.

(b) Lorsque le nombre de fermes aquacoles/parcs à mollusques est limité ou qu'aucun(e) ferme aquacole/parcs à mollusques n'est présent(e) dans l'ensemble ou une partie de l'Etat membre, de la zone ou compartiment faisant l'objet de la demande ou déclaration et que l'échantillonnage est donc réalisé sur des populations sauvages, il y a lieu d'indiquer la localisation géographique de l'échantillonnage.

Ferme ou parc à mollusques (b)	Nombre d'échantillons	Nombre d'inspections cliniques	Température de l'eau lors de l'échantillonnage/ inspection	Espèces lors de l'échantillonnage	Espèces soumises à échantillonnage	Nombre d'animaux soumis à l'échantillonnage (total et par espèces)	Nombre de tests	Résultats positifs à l'examen de laboratoire	Résultats positifs à l'inspection clinique
--------------------------------	-----------------------	--------------------------------	--	-----------------------------------	------------------------------------	--	-----------------	--	--

Année 2018

Pisciculture de Montreuil (07/03/2018)	1	1	8,6°C	TAC	TAC	80	8	0	0
Pisciculture de Montreuil (20/09/2018)	1	1	12,8°C	TAC	TAC	80	8	0	0

Année 2019

Pisciculture de Montreuil (13/06/2019)	1	1	11°C	TAC	TAC	80	8	0	0
Pisciculture de Montreuil (18/10/2019)	1	1	12°C	TAC	TAC	80	8	0	0

TOTAL	4	4				320	32	0	0
--------------	---	---	--	--	--	-----	----	---	---

Ferme ou parc à mollusques (b)	Nombre d'échantillons	Nombre d'inspections cliniques	Température de l'eau lors de l'échantillonnage/ inspection	Espèces lors de l'échantillonnage	Espèces soumises à échantillonnage	Nombre d'animaux soumis à l'échantillonnage (total et par espèces)	Nombre de tests	Résultats positifs à l'examen de laboratoire	Résultats positifs à l'inspection clinique
--------------------------------	-----------------------	--------------------------------	--	-----------------------------------	------------------------------------	--	-----------------	--	--

Année 2016

Pisciculture de Bernay (25/02/2016) (30/09/2016)	1	2	13°C	TAC, Fario, Saumon de Fontaine, huchon, carpe, esturgeon	TAC	30	3	0	0
--	---	---	------	--	-----	----	---	---	---

Année 2017

Pisciculture de Bernay (16/02/2017) (05/10/2017)	1	2	11,5°C	TAC, Fario, Saumon de Fontaine	TAC	30	3	0	0
--	---	---	--------	--------------------------------	-----	----	---	---	---

Année 2018

Pisciculture de Bernay (06/03/2018)	1	1	7°C	TAC, Fario, Saumon de Fontaine	TAC	30	3	0	0
Pisciculture de Bernay (20/09/2018)	1	1	12°C	TAC, Fario, Saumon de Fontaine	TAC	30	3	0	0

Année 2019

Pisciculture de Bernay (13/03/2019)	1	1	6,9°C	TAC, Fario, Saumon de Fontaine	TAC	30	3	0	0
Pisciculture de Bernay (15/10/2019)	1	1	13,4°C	TAC, Fario, Saumon de Fontaine	TAC	30	3	0	0

TOTAL	6	8				180	18	0	0
--------------	---	---	--	--	--	-----	----	---	---

1.bis Analyses de maintien de qualification :

État membre, zone ou compartiment^(a) : Zone de l'amont de la Risle, France, pisciculture de Beaumont le Roger

Maladie : SHV/NHI

Année : 2019

Ferme ou parc à mollusques (b)	Nombre d'échantillons	Nombre d'inspections cliniques	Température de l'eau lors de l'échantillonnage/ inspection	Espèces lors de l'échantillonnage	Espèces soumises à échantillonnage	Nombre d'animaux soumis à l'échantillonnage (total et par espèces)	Nombre de tests	Résultats positifs à l'examen de laboratoire	Résultats positifs à l'inspection clinique
Pisciculture de Beaumont-le-Roger statut sanitaire III (10/2019)	1	1	13,5°C	TAC	TAC	30	3	0	0

2. Données sur les fermes ou parcs soumis aux tests

Maladie : SHV/NHI

Année : 2018 à 2019

État membre, zone ou compartiment (a)	Nombre total de fermes ou parcs à mollusques (b)	Nombre total de fermes ou parcs à mollusques relevant du programme (c)	Nombre de fermes ou parcs à mollusques contrôlés (c)	Nombre de fermes ou parcs à mollusques positifs (d)	Nombre de nouvelles fermes ou nouveaux parcs à mollusques positifs (e)	Nombre de fermes ou parcs à mollusques dépeuplés	% de fermes ou parcs à mollusques positifs dépeuplés	Animaux enlevés et éliminés (f)	INDICATEURS CIBLES		
									% de fermes ou de parcs à mollusques couverts	% de fermes ou de parcs à mollusques positifs Prévalence par période	% de nouvelles fermes ou de nouveaux parcs à mollusques positifs Incidence
Compartiment dépendant de la Risle	4	3	3	0	0	0	0	0	100	0	0

(a) État membre, zone ou compartiment au sens de l'annexe IV, point 7.

(b) Nombre total de fermes ou parcs à mollusques existant dans l'État membre, zone ou compartiment au sens de l'annexe IV, point 7.

(c) Vérifier les moyens de réaliser le test au niveau de la ferme/du parc à mollusques dans le programme visant à obtenir le statut de zone indemne au regard de la maladie concernée afin d'améliorer le statut sanitaire de la ferme/du parc à mollusques. Dans cette colonne, la ferme/le parc à mollusques ne doivent pas être comptés deux fois même s'ils ont été contrôlés plus d'une fois.

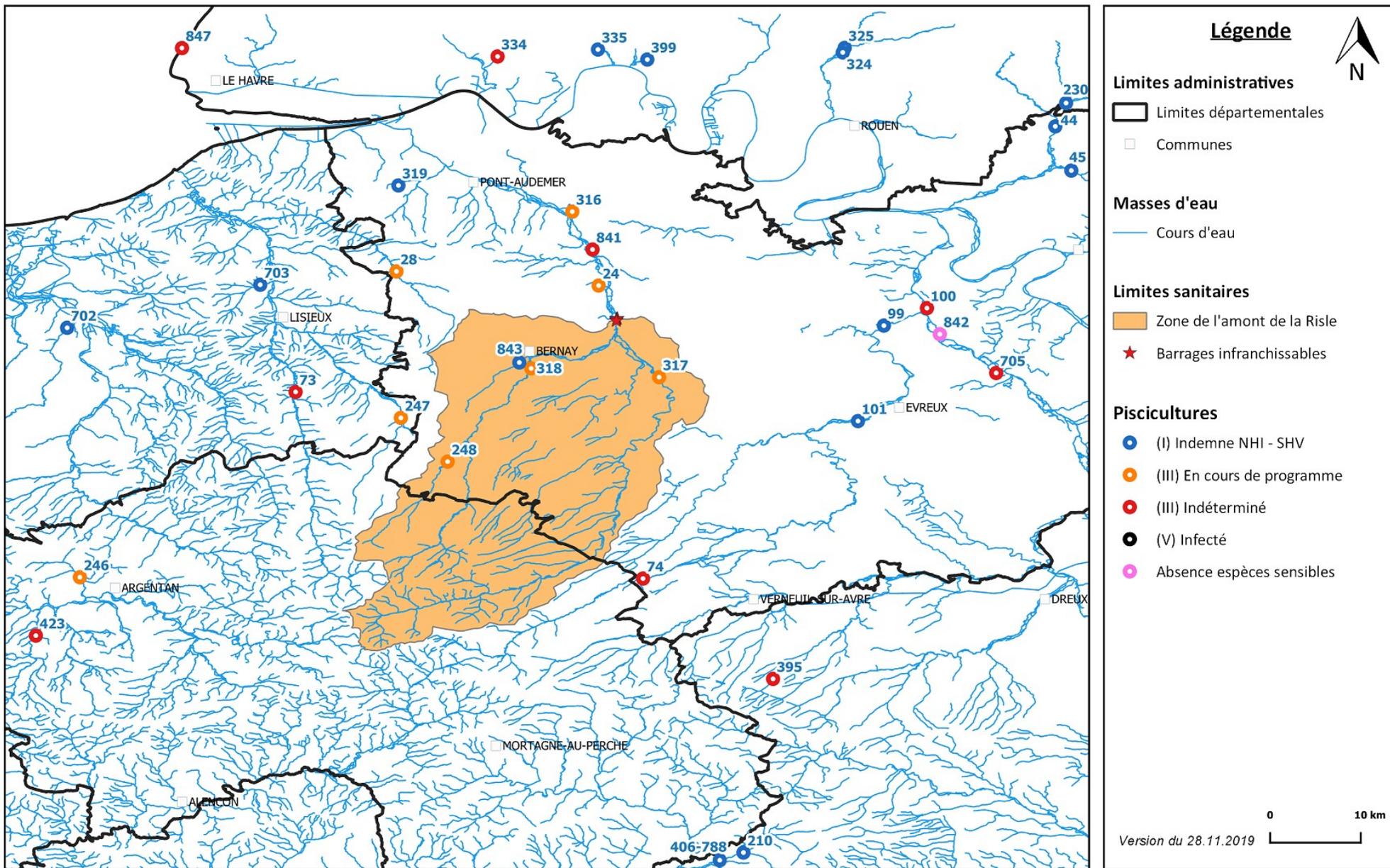
(d) Fermes ou parcs à mollusques avec au moins un animal positif durant la période, indépendamment du nombre de fois où la ferme ou le parc à mollusques a été contrôlé.

(e) Fermes ou parcs à mollusques dont le statut sanitaire lors de la période de référence précédente était de catégorie, catégorie II, catégorie III ou catégorie IV, conformément à l'annexe III, partie A, de la directive 2006/88/CE, mais qui ont eu au moins un animal positif pour la maladie en question durant cette période.

Dans le cas de programmes présentés avant le 1er août 2008, les fermes ou parcs à mollusques qui n'étaient pas positifs pour la maladie en question au cours de la période précédente et qui ont au moins un animal positif durant cette période.

(f) Animaux x 1000 ou poids total des animaux enlevés et éliminés.

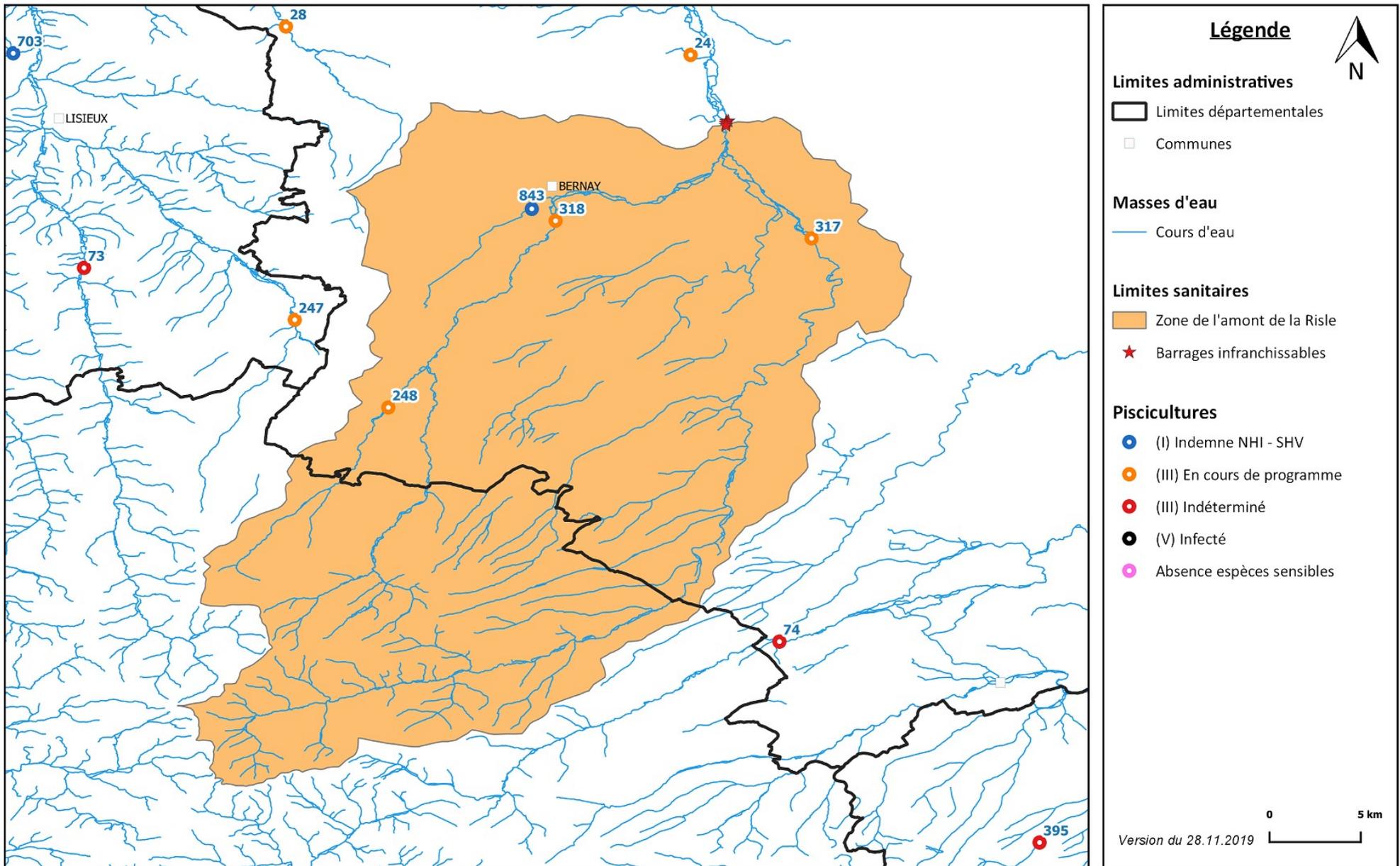
Déclaration de statut indemne de NHI - SHV
Zone de l'amont de la Risle (27, 61)
Des sources de la Risle jusqu'aux 4 barrages infranchissables situés sur la commune de Fontaine-la-Soret
(Région Normandie)



Déclaration de statut indemne de NHI - SHV
Zone de l'amont de la Risle (27, 61)

Annexe 2
BSA/2002042

Des sources de la Risle jusqu'aux 4 barrages infranchissables situés sur la commune de Fontaine-la-Soret
(Région Normandie)



Annexe 3

ROE – Risle – Charentonne

ROE = Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau

